

ANNEXE 3

POSTES SPECIFIQUES ACADEMIQUES : FICHES PROFIL DE POSTE

Enseignant référent 1^{er} et 2nd degrés

Etablissement :	Rectorat de Paris, MASESH, Inspection ASH
Discipline de poste concernée :	1 ^{er} ou 2 nd degré (toutes disciplines)
Intitulé du poste :	<i>Enseignant référent 1^{er} et 2nd degrés</i>
Mission particulière demandée au titulaire du poste :	Pour garantir la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation de l'élève en situation de handicap , il est le lien entre les parents, l'école et ses différents acteurs, les centres de soins et la MDPH. (Maison départementale des personnes handicapées).
Création du poste :	Rentrée scolaire 2015-2016 L'enseignant référent est placé sous l'autorité du directeur des services académiques de l'Education Nationale du 1er ou du 2nd degré et coordonné par l'IEN ASH.
Nombre d'heures de spécialité	Ce poste n'étant pas devant élèves, les horaires sont ceux applicables aux personnels administratifs de la fonction publique.

Activités	Compétences spécifiques	
	Connaissances particulières	Capacités
Organiser, animer les Equipes de Suivi de Scolarisation	<ul style="list-style-type: none"> -connaissance de l'organisation du 1^{er} degré (écoles, IEN...) et du 2nd degré (EPL), connaissance des principales caractéristiques des établissements sanitaires et médico-sociaux - connaissance des dispositifs de scolarisation et des procédures d'orientation en vigueur dans l'académie , notamment à l'issue du collège - Connaissance de la réglementation relative à la Loi du 11 Février 2005 -connaissance des principales modalités d'adaptation des situations et des supports de communication et d'apprentissage en fonction des situations de handicap (tous types) -Connaissances des modalités d'évaluation et de certification à l'école et au collège et de leurs adaptations dans le cadre du contrôle continu et des examens (socle commun, CFG, Brevet) Connaissance des outils théoriques et pratiques professionnelles adaptables dans la classe ou le dispositif (classe ordinaire, Clis, Ulis ou Segpa...), au 	<ul style="list-style-type: none"> - coordonner l'évaluation des besoins spécifiques de l'élève, son autonomie (utilisation du document GEVASCO) et proposer des modalités de compensation. Le référent est le garant de la mise en œuvre et du suivi du PPS, tout au long du parcours scolaire de l'élève. Son action est particulièrement sollicitée lors des échéances qui jalonnent le parcours scolaire d'un élève Handicapé, lors des changements de cycle ou de degrés notamment. - assurer un rôle d'interface voire de médiateur entre tous les partenaires et essaye au maximum de tisser du lien entre ces différents parts -être capable de conduire une réunion, de suivre un dossier, d'en rendre compte

	sein d'une équipe ou d'un établissement.	
Assurer le suivi des dossiers		<ul style="list-style-type: none"> -être capable d'utiliser l'outil informatique (courrier électronique, Internet, traitement de texte, tableur) et de faire évoluer ses compétences en fonction des enjeux et des technologies - avoir le sens des responsabilités, de l'obligation de réserve et une pratique éthique ;
Coopérer avec les équipes de la MDPH		<ul style="list-style-type: none"> - transmettre les documents à la MDPH afin que le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) soit élaboré par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation puis validé ou modifié par la Commission des Droits à l'Autonomie (CDA), organe de décision de la MDPH. - maintenir un lien constant avec l'équipe pluri disciplinaire de la MDPH devant laquelle il vient chaque fois que c'est nécessaire présenter un dossier notamment lorsqu'un PPS pourrait connaître une évolution notable (ex : réévaluation des besoins, orientation...) proposée par l'ESS ou par la famille.